lycées des métiers
ORTHEZ
Lycée Molière

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
DES FRAIS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique mensuel sur votre compte bancaire pour le paiement des frais de demi-pension.

Fonctionnement

Les frais de demi-pension et/ou de voyage scolaire seront prélevés en 3 fois, au 10 du mois. Vous serez informés des montants prélevés lors de l'envoi de l'ASAP (facture) sur votre boîte mail au début de chaque trimestre (page 2).

- **Ce mandat est valable pour toute la scolarité de votre enfant (de la 2nde à la Terminale).**
- Adhérer au prélèvement automatique n'est pas une obligation, à partir du moment où vous complétez ce document vous vous engagez à ne pas contester les prélèvements.
- Si vous adhérez déjà au prélèvement automatique il est inutile de remplir une nouvelle fois ce document.
- Il peut être interrompu à chaque fin de trimestre sur demande écrite.
- En cas de changement de RIB, il est indispensable de compléter un nouveau mandat.
- En cas de fratrie dans l'établissement, un mandat par enfant est nécessaire.

Pour adhérer au prélèvement automatique

1 – Retournez au Lycée des Métiers Molière le formulaire « MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA » imprimé au dos de cette page, rempli et signé, accompagné du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel seront effectués les prélèvements.

⚠ RIB et mandat doivent être au même nom.

2 – A retourner le **30/06/2026** **AU PLUS TARD** au service intendance

Si vous avez des questions, merci de contacter Mme Pichard au service intendance au 05 59 69 82 23 – gest.0640080p@ac-bordeaux.fr